COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONTREUIL-EN-TOURAINE

Séance du 9 octobre 2014

Date de la convocation : 29 septembre 2014

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de présents : 12 Nombre d'exprimés : 15

L'an deux mil quatorze le neuf octobre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc Padiolleau, Maire.

<u>Présents</u>: M. Padiolleau Jean-Luc, M. Bigot Patrick, Mme Morlec Chantal, M. Derogis Philippe, Mme Cambronne-Bobin Isabelle, Mme Cicutti Mireille, M. Galimant Christian, M. Massue Jean-Emmanuel, Mme Denis Isabelle, Mme Roquin Michelle, M. Gratteau Cédric, M. Ménard Mathieu

Absents:

- M. Adumeau Jean Claude (pouvoir M. Padiolleau Jean-Luc)
- Mme Bernier Marie (pouvoir M. Derogis Philippe)
- Mme Mauchien Shirley (pouvoir M. Massue Jean-emmanuel)

Secrétaire de séance : M. Gratteau Cédric

Ordre du jour :

- 1. Tarif de l'heure de surveillance le mercredi matin
- 2. Indemnité de responsabilité pour la régie des activités périscolaires
- 3. Convention de prêts et location de salles
- 4. Modification des statuts de la CCVA
- 5. Composition de la commission des Impôts Directs
- 6. Elaboration d'un règlement intérieur du conseil municipal
- 7. Information sur l'avancement des travaux à la station d'épuration « Les Villecogs »
- 8. Désignation de 2 membres à l'association Marpa Ecole
- 9. Question diverse

1 - Heure de surveillance le mercredi

Ce service a été mis en place afin de répondre à une attente des parents. Il convient maintenant de statuer sur le tarif qui sera demandé. M. le Maire propose que la prestation soit fixée à 0,60€ par enfant. Actuellement seuls 3 à 4 enfants sont concernés. La proposition de M. le Maire est adoptée à l'unanimité. Mme Morlec informe les élus que les élèves de petite section font encore la sieste à l'heure où commencent les TAP, les enfants sont donc réveillés pour suivre cette activité. A la demande des enseignantes Mme Morlec suggère que ces enfants ne soient pas réveillés et puissent poursuivre leur temps de repos. Les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité cette suggestion.

2 - Indemnité de responsabilité pour la régie des activités périscolaires

Sylvie Cormier, agent municipal, est en charge de plusieurs régies, ce qui représente un surcroît de travail et des responsabilités non négligeables. De plus le percepteur signale que compte tenu des recettes moyennes mensuelles Mme Cormier est dans l'obligation de souscrire à un cautionnement. Le conseil municipal peut cependant décider d'allouer une indemnité de responsabilité dont le montant fixé par décret s'élève à 120€ annuels. A l'unanimité les élus acceptent que Mme Cormier bénéficie de cette indemnité qui sera versée dès cette année.

3 - Convention de location/prêt de la salle des fêtes

Philippe Derogis présente le travail fait en commission municipale à l'assemblée : besoin d'actualiser les conventions et d'officialiser l'utilisation par certaines associations, en effet en absence de convention aucun recours n'est possible en cas de dysfonctionnement. M. Derogis fait la lecture du règlement et explique les modifications apportées.

Bien qu'il faille valider en Perception l'usage de réservation/caution/location, le nouveau modèle de convention est approuvé par le conseil municipal.

4 - Modification des statuts de la CCVA

Suite à la fusion des Communautés de Communes Val d'Amboise et des Deux Rive, la Communauté de Communes du Val d'Amboise dispose de deux ans à compter du 1^{er} janvier 2014 pour harmoniser ses compétences.

L'harmonisation peut se faire en deux temps : au 1^{er} janvier 2015 puis au 1^{er} janvier 2016.

Au 1^{er} janvier 2015, il s'agit notamment :

- d'étendre la compétence enfance jeunesse
- d'inscrire dans les statuts l'instruction du droit des sols,
- de prendre la compétence réseaux publics de communications électroniques,
- de prendre la compétence eau potable,
- d'étendre la compétence assainissement,
- de toiletter les statuts et de les déterritorialiser autant que possible.

Par ailleurs, ces statuts prévoient notamment, au 1^{er} janvier 2015, la prise de compétence « Réseaux publics de communications électroniques », laquelle constitue une priorité de développement du territoire. Dans ce cadre et afin de permettre à Val d'Amboise de mettre cette compétence en œuvre rapidement, il est demandé au conseil municipal qu'il autorise la Communauté de Communes à adhérer au syndicat mixte constitué pour porter le développement numérique, comme le permet l'article L.5214-27 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Par conséquent le conseil municipal :

- approuve la modification statutaire telle que jointe en annexe de la présente délibération afin que les compétences modifiées ou nouvelles puissent être exercées au 1^{er} janvier 2015.
- autorise la Communauté de Communes du Val d'Amboise à adhérer au syndicat mixte ouvert en charge de l'aménagement numérique « Touraine cher numérique ».

5 - Composition de la commission communale des impôts directs

La commission communale des impôts directs intervient en matière de fiscalité directe. La municipalité doit proposer au Directeur des Services fiscaux une liste de 24 personnes susceptibles de composée la commission pour 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants.

Monsieur le Maire énonce la liste établie, approuvée à l'unanimité par l'assemblée.

Commissaires titulaires:

Monsieur MAHOUDEAU Daniel Propriétaire de bois Monsieur GUILLON Auguste Propriétaire de bois Monsieur GUILLEMEAU Yves Propriétaire de bois Monsieur CROIZARD Michel Propriétaire de bois Monsieur GEORGE Dominique Propriétaire de bois Madame DAVID Virginie Madame DAGUET Dominique Madame LOYAU Arlette Monsieur BARBIER Sébastien Propriétaire de bois Madame RIGAULT née BERTRAND Evelyne Monsieur CADORET Jean-Marie

Madme SUBILEAU née CHAPRON Véronique

Commissaires suppléants :

Monsieur CICUTTI Claude
Monsieur COURANT Patrice
Madame DAGUET née BRUNAULT Marie-Bernadette
Monsieur DEKMEER Hervé
Madame DESON née BEAUJEAN Charlène
Monsieur DORME Patrick
Madame BARRERE née DRUSSY Martine
Monsieur GASNIER Joël
Madame GABILLON Aurélie
Monsieur PEARCE Daniel
Madame LE NET née LEROY Nathalie
Monsieur BOUTARD Sébastien

6 - Avancement des travaux de la station d'épuration « Les Villecoqs »

Monsieur Padiolleau expose qu'une rencontre a été organisée entre le SATESE 37, BEI, maître d'oeuvre, et l'entreprise GUILLON. Le SATESE est intervenu dans le cadre d'une assistance au maître d'ouvrage et a apporté peu de changement au projet antérieurement établi. La visite sur site a permis de remarquer que la clôture qui délimite la lagune n'est pas conforme, il est nécessaire de la refaire en respectant la hauteur de 2 mètres imposée par la réglementation. Ces travaux représentent un surcoût qui élève la facture à 177 275€ HT à laquelle s'ajoutent les options (local d'exploitation, engazonnement et débitmètre électromagnétique) d'un montant de 15 000 € HT. Afin de bénéficier de la subvention accordée par le Conseil Général une première facture doit être dressée avant le 15 octobre.

7 - Désignation de représentants à l'association Marpa Ecole

Monsieur le Maire donne lecture des statuts de l'association à l'assemblée, l'activité est expliquée. Mme Morlec Chantal se présente pour être membre titulaire et M. Bigot Patrick en tant que membre suppléant. A l'unanimité le conseil municipal entérine leurs candidatures.

8 - Question diverse

Horaires APC/dépôt de pains

L'agence postale communale ouvre de 9 heures à 12 heures et de 15heures 30 à 18 heures. Or il apparaît que la fréquentation est plus forte le matin et qu'il pourrait être opportun d'ouvrir plus tôt afin de permettre aux parents qui accompagnent leurs enfants au car de profiter du dépôt de pains. Monsieur le Maire explique que les horaires ont déjà été modifiés plusieurs fois et n'envisage pas de la faire à nouveau. Il sera, cependant, demandé à l'agent d'évaluer les taux de fréquentations.

Le prochain conseil municipal est fixé au 13 novembre 2014 à 18 heures 30.

La séance est levée à 21h 15

Jean-Luc Padiolleau – Maire	Patrick Bigot – 1 ^{er} Adjoint	Chantal Morlec – 2ème Adjoint
Jean-Claude Adumeau — 3ème Adjoint	Philippe Derogis – 4ème Adjoint	Marie Bernier
Isabelle Cambronne-Bobin	Mireille Cicutti	Isabelle Denis
Christian Galimant	Cédric Gratteau	Jean-Emmanuel Massue
Shirley Mauchien	Mathieu Ménard	Michelle Roquin